

Le CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL (CNP) Collège de la Masso-Kinésithérapie (CMK)

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie a été créé en novembre 2012 à l'initiative de la profession, il représente toutes les Composantes de la profession, politiques et scientifiques : le **CONSEIL DE L'ORDRE**, les deux syndicats représentatifs **FFMKR** et **UNSMKL** et les **sociétés savantes**.

Depuis le 21 aout 2019, un arrêté du journal officiel reconnaît le statut de **Conseil National Professionnel (CNP)** au collège de la Masso-Kinésithérapie.

Le CMK est désormais l'interlocuteur scientifique unique de la profession ; il sera en mesure de conventionner avec l'état.

• Le bureau du collège

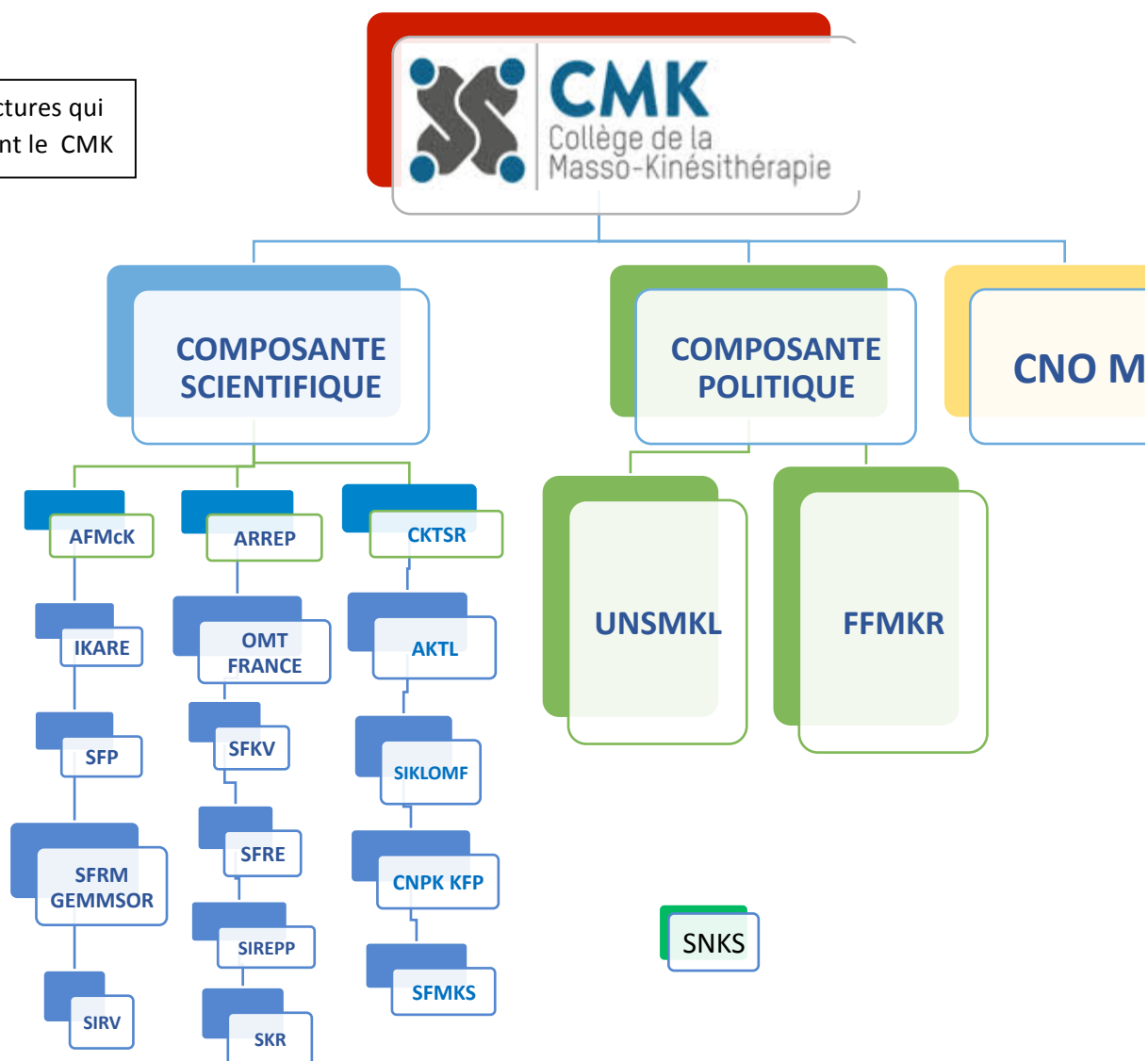
Suite aux élections de février 2020 , le bureau est constitué par :

- Président : Jean-Marc OVIEVE (SFRM-GEMMSOR)
- 1er Vice-président: Eric PASTOR (UNSMKL)
- 2eme Vice-président: Nicolas PINSAULT (CNOMK)
- Secrétaire Générale: Martine CORNILLET-BERNARD (ARREP)
- Secrétaire adjoint: Matthieu SAINT-CAST (UNSMKL)
- Trésorier: Stéphane FABRI (FFMKR)
- Trésorier adjoint: Pierre-Henri GANCHOU (AKTL)

• Les Missions du CNP - CMK:

- Analyser et améliorer les pratiques en masso kinésithérapie pour développer la qualité ,la sécurité des soins et la prévention ;
- Elaborer des guides de bonne pratiques et des recommandations destinées à la profession , et en favoriser la diffusion
- Être l'interlocuteur scientifique vis-à-vis des autorités publiques en matière de santé publique
- Apporter sa caution scientifique à des actions, travaux et publications Collaborer avec les autres collèges de professions de santé
- Être acteur du DPC , en participant à l'ANDPC à l'élaboration, des orientations prioritaires, du parcours pluriannuel, et du document de traçabilité des professionnels,.

Les structures qui composent le CMK



- **L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE du CMK;**

Depuis sa création, Le CMK a été sollicité sur environ 85 dossiers, soit pour participer directement à des groupes de travail, soit pour proposer des experts ;

Pour exemple :

- Groupe de travail ATIH sur le **codage des actes**
- Groupe de travail à la CNAMTS sur la **rééducation vestibulaire**
- Groupe de travail à la CNAMTS sur la **réhabilitation respiratoire**
- Groupe de travail HAS sur un guide de bonne pratique **accueil des personnes en situation de handicap**
- Groupe de travail à la CNAMTS sur **L'amélioration du parcours de soin du patient lombalgique**
- Adaptation de l'oxygénothérapie d'effort du patient insuffisant respiratoire avec la HAS

- Evaluation fiche PRADO AVC avec la CNAMTS
- Auto-massage des cicatrices
- fiche mémo lombalgie commune avec la HAS
- GROUPE DE TRAVAIL ET GROUPE DE LECTURE avec la HAS sur le thème « Rééducation et réadaptation de la fonction motrice des personnes porteuses de paralysie cérébrale »

Parmi ces dossiers, celui sur la pratique par un kinésithérapeute du « **DRY NEEDLING** » ou « **puncture kinésithérapique par aiguille sèche** », avec le **CNO MK**, a mobilisé de nombreuses ressources depuis 2018 ; Afin d'assurer la sécurité du patient et la bonne pratique, le CMK en accord avec le CNOMK, après consultation de l'ensemble des parties prenantes, délivre les attestations de compétence en Dry-Needling .

Une première session d'examen sur dossier a été effectuée jusqu'en début 2020 pour les professionnels qui avaient suivis la formation entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 2019.

Pour les professionnels ayant terminé leur formation après cette date, des sessions d'examens pratiques d'évaluation seront organisés pour valider la compétence, et la faire valoir auprès des CDO pour permettre son exercice.

COLLOQUE ET CONGRES : Le CMK organise tous les deux ans, un colloque, sur une thématique précise : « **la prise en charge interprofessionnelle** » en 2017 et « **les drapeaux rouges** » (**1**) en 2019 ; le CMK a participé également à des événements, comme le congrès « **PARIS SANTE FEMME** » en 2020 avec ses sociétés savantes (**ARREP,SIRREP,AKTL**)

(**1** : affiche pdf en petit ...si possible)

- **L'action du CMK dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 :**

Nos experts de différentes spécificités de la masso-kinésithérapie ont participé à l'élaboration d'avis, de communiqués et de R.R .

- **AVIS** sur la **prise en charge MK en ville des patients atteints de mucoviscidose en contexte pandémique COVID-19**
- **AVIS** sur la **Prise en charge des patients COVID+ en Kinésithérapie Respiratoire**
- **COMMUNIQUE** portant sur la **Définition d'un acte prioritaire non reportable en exercice libéral**
- Participation groupe de travail et groupe de lecture avec la HAS sur les fiches :

« Réponses rapides dans le cadre de COVID 19 - Prise en charge des patients infectés en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et à domicile »

et

« Réponses rapides dans le cadre de COVID 19 - Prise en charge précoce de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) en réanimation, en soins continus ou en service de rééducation post-réanimation (SRPR) »

Retrouvez toutes ces infos et plus de détails sur le site du CMK

<http://www.college-mk.org/>